

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
25 septembre 2025  
n° 33 / 8098<sup>e</sup>  
pages 1561 à 1616

## CONSEIL CONSTITUTIONNEL / La Nuit du Droit 2025

- Connaître et respecter le droit  
> édito *Laurent Fabius* 1561
- Contre la violence, le droit  
> point de vue *Laurent Aynès* 1572
- Menace sur l'État de droit  
> chronique *Patrice Spinosi* 1574
- À propos du film *Accusée, levez-vous !*, de Maurice Tourneur  
> entretien *Thibault de Ravel d'Esclapon et Nicolas Kilgus* 1616

### ACTUALITÉS

- 1564 Cautionnement (exception de nullité) : commencement d'exécution
- 1564 Clause abusive (prêts en devises étrangères) : point de départ de la prescription
- 1565 Cession de parts sociales (validité) : offre exprimée en pourcentage du capital
- 1565 Expert-comptable (responsabilité) : point de départ de la prescription
- 1565 Contrat (résiliation anticipée) : perte de chance d'un honoraire de résultat
- 1566 Mandat (validité) : lieu de délivrance de la carte professionnelle
- 1566 Constructeur (responsabilité) : preuve à la charge du maître de l'ouvrage
- 1566 Concurrence (infraction) : prescription de l'action en dommages-intérêts
- 1567 Arrestation et enlèvement : caractérisation de l'infraction
- 1567 Garde à vue (notification des droits) : incapacité à comprendre
- 1568 Étranger (rétention administrative) : inconstitutionnalité du régime
- 1568 Compétence européenne (société) : dissolution d'une société
- 1569 Péremption de l'instance (diligences) : procédure sans représentation obligatoire
- 1569 Appel civil (déclaration) : portée d'une nouvelle interprétation jurisprudentielle
- 1570 Appel civil (intimé) : délai de dépôt des conclusions
- 1571 Appel civil (recevabilité) : reprise des premières conclusions dans les dernières

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
- 1580 Chambre sociale, *Marie-Pierre Lanoue, Julie Thomas-Davost et Marie-Anne Valéry*
- 1586 Chambre criminelle, *Faty Diop, Samuel Gillis et Olivier Violeau*
- 1593 **Panorama** : Droit des entreprises en difficulté, *Pierre Cagnoli et François-Xavier Lucas*
- 1606 **Notes** : La CEDH et les quarante voleurs : le sésame de l'article 10 refusé aux décrocheurs de portraits, *note sous CEDH 3 juill. 2025, Alice Dejean de la Bâtie*
- 1611 Crédit à la consommation : encore et toujours le bordereau de rétractation, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 28 mai 2025, Ghislain Poissonnier*



Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La Défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
JULIEN TANGUY

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛET DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarnut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

Ce numéro contient un cavalier  
« La Nuit du Droit »

## ÉDITORIAL

Laurent Fabius

Connaître et respecter le droit  
La Nuit du Droit 2025

1561



## ACTUALITÉS

1564

### DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (exception de nullité) :  
commencement d'exécution,  
Com. 17 sept. 2025

Consommation

Clause abusive (prêts en devises étrangères) :  
point de départ de la prescription,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 17 sept. 2025

Société et marché financier

Cession de parts sociales (validité) :  
offre exprimée en pourcentage du capital,  
Com. 17 sept. 2025

Expert-comptable (responsabilité) :

point de départ de la prescription,  
Com. 17 sept. 2025

1565

### DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat (résiliation anticipée) :  
perte de chance d'un honoraire de résultat,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 11 sept. 2025

1566

### DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Mandat (validité) : lieu de délivrance  
de la carte professionnelle,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 11 sept. 2025

Construction-Urbanisme

Constructeur (responsabilité) :  
preuve à la charge du maître de l'ouvrage,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 11 sept. 2025

1566

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Concurrence (infraction) : prescription  
de l'action en dommages-intérêts,  
CJUE 4 sept. 2025

1567

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Arrestation et enlèvement :  
caractérisation de l'infraction,  
Crim. 17 sept. 2025

Procédure pénale

Garde à vue (notification des droits) :  
incapacité à comprendre,  
Crim. 17 sept. 2025

1568

### DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (rétention administrative) :  
inconstitutionnalité du régime,  
Cons. const. 12 sept. 2025

1568

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (société) :  
dissolution d'une société,  
Com. 17 sept. 2025

Péremption de l'instance (diligences) :  
procédure sans représentation obligatoire,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 11 sept. 2025

Appel civil (déclaration) : portée  
d'une nouvelle interprétation jurisprudentielle,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 11 sept. 2025

Appel civil (intimé) : délai de dépôt  
des conclusions, Civ. 2<sup>e</sup>, 11 sept. 2025

Appel civil (recevabilité) : reprise  
des premières conclusions dans les dernières,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 11 sept. 2025



## POINT DE VUE

1572 Contre la violence, le droit  
par Laurent Aynès



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1574 Menace sur l'État de droit  
par Patrice Spinosi

### PANORAMA

1593 Droit des entreprises en difficulté  
juillet 2024 – juillet 2025  
par Pierre Cagnoli et François-Xavier Lucas

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1580 Chambre sociale  
par Marie-Pierre Lanoue, Julie Thomas-Davost  
et Marie-Anne Valéry

1586 Chambre criminelle  
par Faty Diop, Samuel Gillis  
et Olivier Violeau

### NOTES

1606 La CEDH et les quarante voleurs : le sésame de l'article 10  
refusé aux décrocheurs de portraits, note sous CEDH 3 juill. 2025  
par Alice Dejean de la Bâtie

1611 Crédit à la consommation : encore et toujours le bordereau  
de rétractation, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 28 mai 2025  
par Ghislain Poissonnier



## ENTRETIEN

1616 Thibault de Ravel d'Esclapon et Nicolas Kilgus –  
La Nuit du Droit 2025. À propos du film *Accusée, levez-vous !*, de Maurice Tourneur

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).